

QUELS MOYENS ET QUELLE GOUVERNANCE POUR UNE GESTION DURABLE DES OCÉANS ?

Les Français les nomment au pluriel, les Anglo-saxons au singulier. En réalité, ils sont cinq et un seul à la fois car tous communiquent. Les océans recouvrent 71 % de la surface de la terre et contiennent 98 % de ses ressources hydriques. Selon l'ONU, plus de 2,6 milliards d'êtres humains dépendent principalement des océans pour leurs besoins en protéines, et plus de 2,8 milliards de personnes vivent à moins de 100 kilomètres de leurs côtes. Les océans fournissent l'eau de pluie et une grande partie de l'oxygène nécessaires à la vie. Ils rendent des services écologiques essentiels, comme la régulation du climat grâce à la circulation et au brassage permanents des eaux profondes, ainsi qu'à leur capacité d'absorption du dioxyde de carbone.

Alimentation, ressources biologiques, pharmaceutiques, minéraux, pétrole, énergies marines... Les perspectives qu'offre leur valorisation sont immenses. La France, présente dans toutes les régions océaniques du globe grâce à ses outremer, possède le deuxième espace maritime après celui des États-Unis.

La maritimisation du monde est en marche, mais l'ampleur des impacts subis par les océans ne cesse d'inquiéter. Les quatre grandes pressions qui s'exercent sur le milieu marin sont clairement identifiées : la destruction des habitats et des écosystèmes, la surexploitation de la ressource, la dissémination des espèces et le changement climatique global.

Comment allons-nous concilier des ambitions légitimes avec la préservation et la remédiation des océans ? Quel rôle

la France peut-elle jouer au niveau national, européen, international pour promouvoir une gestion durable des masses océaniques ? Le CESE a choisi de traiter les océans dans leur globalité, en revendiquant une approche écosystémique, concertée et collaborative. ■

L'économie maritime mondiale représente 1500 milliards d'euros annuels.

En France, son chiffre d'affaires est estimé à 70 milliards d'euros. Elle génère plus de 450 000 emplois directs.

Environ 5% seulement des océans ont été explorés de manière systématique. Sur 1,8 million d'espèces décrites scientifiquement 13% appartiennent au milieu marin. 750 000 espèces marines resteraient à découvrir.

Les océans abritent la vie dans toutes les conditions y compris les plus extrêmes : à 1 m de fond comme à 6000 m, à 1° C comme à 100° C, à la lumière solaire comme dans l'obscurité totale. Les capacités des molécules marines font donc l'objet de recherches intensives.

L'exploitation des ressources minérales du fond des mers et de leur sous-sol a également commencé. Par exemple, les gisements offshore de pétrole représentent 20% des réserves mondiales.



Catherine Chabaud

est navigatrice, journaliste et consultante en développement durable et maritime. Elle siège au CESE à la section de l'environnement, où elle représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contactez
la rapporteure ?

catherine.chabaud@lecese.fr
01-44-43-62-27

POURSUIVRE ET RENFORCER L'EFFORT DE RECHERCHE SUR LA MER

- Le « Programme Mer » doit servir de base à des décisions concrètes. Pour le CESE, il faut :
 - développer la recherche fondamentale notamment sur les écosystèmes des grandes profondeurs, le domaine insulaire et l'environnement polaire ;
 - maintenir et mutualiser les capacités océanographiques ;
 - développer les partenariats entre la recherche et les différents acteurs ;
 - finaliser l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin (ONU) ;
 - optimiser les travaux du GIEC et de l'IPBES en les articulant.

DÉVELOPPER L'EFFORT D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

- La mer n'est pas absente des préoccupations en matière d'éducation au développement durable (EDD). Le CESE recommande néanmoins :
 - de former enseignants, personnels de direction et d'inspection à l'EDD ;
 - de lever les freins au développement des classes de mer, comme de toutes les classes de découverte.

PROMOUVOIR POUR TOUTES LES ACTIVITÉS UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE ET CONCERTÉE EN MILIEU MARIN

- Les activités économiques en mer doivent se développer suivant une logique écosystémique. Le CESE recommande :
 - que la biodiversité marine occupe une place importante dans la future loi-cadre sur la biodiversité ;
 - que l'éco-conception soit un critère de choix des appels d'offres ;
 - que les coûts soient calculés sur l'ensemble du cycle de vie ;
 - que l'état des lieux initial de l'environnement, le suivi écologique et la remise en état du site soient systématiques pour toutes les activités.
- Pour dynamiser les secteurs du transport et de l'énergie, le CESE juge indispensable :
 - de développer des filières de construction et de réparation navales privilégiant l'éco-conception des navires ;
 - d'envisager l'essor des EMR dans le cadre européen à partir d'objectifs quantifiés et ambitieux ;
 - de relancer les réflexions sur la filière française et européenne de démantèlement des navires et installations en mer.
- L'intensification du développement humain et les pressions exercées sur le milieu ont réduit la productivité océanique. Le CESE préconise :
 - un Pacte national pour une pêche et une aquaculture durables ;
 - une campagne nationale invitant le grand public à une consommation responsable des produits de la mer ;
 - la poursuite des recherches sur des techniques de pêche moins impactantes ;
 - une réflexion sur la pêche profonde au sein du CNML ;
 - la réforme du modèle de production de l'aquaculture.

PROMOUVOIR DE NOUVEAUX MÉTIERS ET FACILITER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS EXISTANTS

- L'éco-conception nécessitera des ruptures technologiques et des transformations d'emplois. Le CESE recommande :
 - l'évaluation des besoins en nouveaux métiers et en formations spécifiques pour accompagner la mise en œuvre de l'éco-conception ;
 - la mise en place par la France de moyens de contrôle suffisants des navires en escale.

AGIR SUR LES CONSÉQUENCES OCÉANIQUES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- Les océans jouent un rôle majeur dans la machine climatique de la terre. Le CESE souhaite :
 - la reconnaissance concrète de leur fonction régulatrice planétaire ;
 - la promotion par la France de l'intégration de leur rôle dans les négociations internationales relatives aux changements climatiques ;
 - l'intégration des effets du réchauffement sur leur chimie et leurs écosystèmes dans les négociations concernant l'environnement.

RÉDUIRE LES IMPACTS DES POLLUTIONS TELLURIQUES

- Longtemps ignorées, les pollutions telluriques (déchets, pollutions diffuses) ont un impact majeur sur les océans. Le CESE préconise :
 - une convention-cadre de lutte contre les pollutions telluriques ;
 - de renforcer la prise en compte du lien terre/mer ;
 - d'achever d'équiper les collectivités d'outre-mer de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration ;
 - d'améliorer la gestion des rejets urbains par temps de pluie ;
 - de mobiliser les acteurs locaux autour du nettoyage raisonné des plages et des estrans.

RENFORCER LA GOUVERNANCE NATIONALE DE LA MER

- En France, les politiques transversales ont toujours eu du mal à trouver et conserver leur place. Le CESE recommande :
 - de renforcer la dimension politique du pilotage national des questions maritimes et de réaffirmer sa pérennité au travers du SG Mer ;
 - de confier ce pilotage à un Haut-commissaire, avec rang de ministre, s'appuyant sur un SG Mer renforcé sous l'autorité directe du Premier ministre.

RENFORCER LA GOUVERNANCE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DE LA MER

- L'Europe et la France doivent jouer un rôle moteur dans les négociations internationales. Le CESE souhaite :
 - que la biodiversité en haute mer bénéficie enfin d'un cadre juridique international protecteur ;
 - un rôle de partie prenante pour l'Autorité internationale des fonds marins dans la gestion des ressources de la haute mer ;
 - une place renforcée de la société civile dans les instances internationales ;
 - la création d'un registre européen d'immatriculation des navires, prenant comme référence le plus exigeant de l'Union ;
 - l'instauration d'un cadre international de gestion durable des ressources de l'Arctique.